RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le 26 mai 2016

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Services des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 35 25

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
[redacted]

Affaire suivie par :
[redacted]

COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES

Installation	Centre d'accueil permanent de Poé
Exploitant	DJS – Province Sud
Commune	Bourail
Quartier	Deva
Date de la dernière visite	15/04/2013
Date de l'inspection	19/05/2016
Nom(s) inspecteur(s)	[redacted]
Accompagnants	[redacted]

1. OBJET DE L'INSPECTION

Cette visite avait pour objectif de faire le point sur la situation actuelle du système d'assainissement des eaux usées du CAP de Poé dans le cadre de la recherche de stimuli alimentaire pouvant expliquer la présence d'un nombre important de requins, *a priori* anormal, dans le lagon de Poé.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Le Centre d'accueil permanent (CAP) de Poé dispose d'un récépissé de déclaration n° 6034-2-1495/DRN/BIC du 19 mai 2005 pour un système de traitement des eaux usées d'une capacité de 120 équivalent-habitants.

Toutefois, l'ouvrage de traitement des eaux usées prévu initialement, d'une capacité de 120 équivalent-habitant, n'a pas été réalisé.

Le CAP dispose de plusieurs modules d'assainissement autonomes. Conformément à l'article 415-8 du code de l'environnement, puisque l'installation correspondante au récépissé n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans à dater de sa notification, le récépissé cesse de produire effet. Les différents modules d'assainissement du CAP de POE ne sont donc pas soumis à la réglementation ICPE.

3. SITUATION TECHNIQUE

L'assainissement des eaux usées du CAP de Poé est réalisée par des modules autonomes composés de fosses toutes eaux et d'épandage par tertre d'infiltration et septo-diffuseurs. Les plans de récolement ont été transmis par courriel le jour de la visite.

Les modules suivants sont visités lors de la présente visite :

- un module bloc sanitaire et hébergement (15 m3);
- un module camping (7m3)
- un module cuisine (15 m3)
- un module villa du directeur (3m3)
- un module villa de fonction.

La DJS possède une convention d'entretien et de suivi de son système d'assainissement avec la société SOCOMETRA. Ce contrat comprend la vidange des bacs à graisse (2 à 4 fois par an) ainsi que la vidange des fosses toutes eaux, le curage des réseaux et la maintenance des septo-diffuseurs une fois par an.

4. Conclusion de l'inspection

Il semblerait que le module du terrain de camping soit obstrué par des racines. La DJS est invitée à faire contrôler ce module par SOCOMETRA dans les meilleurs délais.

L'inspecteur des installations classées

[redacted]

L'inspecteur des installations classées

[redacted]

ANNEXES : PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Module cuisine

Photo 2 : Module hébergement et bloc sanitaire

Photo 3 : Module camping (obstruction par des racines)

Photo 3 : Module logement direction